



# Le courage de l'autonomie

## Exposés du

**Conseiller national**  
**Dr. Pirmin Schwander**

Président de l'ASIN

**Conseiller fédéral**  
**Ueli Maurer**

Chef du Département fédéral de la  
défense, de la protection de la population  
et des sports (DDPS)

à l'occasion de la 25<sup>e</sup> assemblée  
générale ordinaire de l'Action pour une  
Suisse indépendante et neutre (ASIN)  
du 10 avril 2010 à l'hôtel National à Berne

**AUNS**  
**ASIN**  
**ASNI**



**Editeur: Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)  
CCP: 30-10011-5**

Président: Conseiller national Dr. Pirmin Schwander, Lachen SZ  
Vice-présidents: Jean-Dominique Cipolla, notaire, Martigny VS  
Conseiller national Luzi Stamm, avocat, Baden AG  
Directeur: Conseiller national Hans Fehr, Eglisau ZH  
Vice-directeur: Werner Gartenmann, Matten bei Interlaken BE  
Secrétariat: Katharina Fischer, Berne  
Secrétariat central: Thunstrasse 113, case postale 669, 3000 Berne 31  
Téléphone 031 356 27 27, Fax 031 356 27 28  
Internet: [www.asin.ch](http://www.asin.ch)

Illustrations  
Titre: Henri Guisan, monument à Lausanne-Ouchy (keystone)  
Pages 2–22: 25<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)  
du 10 avril 2010



## Le courage de l'autonomie

**Dr. Pirmin Schwander, Conseiller national, Président de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)**

Dans mon point de la situation de l'année dernière, j'avais demandé la résiliation des accords bilatéraux en raison des évolutions erronées et tout cela naturellement en pensant que nous avons atteint désormais le creux de la vague en matière d'autodestruction. Mais hélas, je me suis trompé. Il y a une année, il était pour moi impensable que notre pays soit à l'avenir gouverné avec une plus grande incompétence encore. En fait, je peine à trouver les mots pour qualifier le désastre de la politique suisse actuelle. Commençons par la politique extérieure :

« Le Conseil fédéral s'excuse auprès de Monsieur Kadhafi alors qu'il emprisonne Max Göldi à Tripoli, promet à son fils Hannibal une prime d'entrée en Suisse pour stimuler l'économie genevoise, félicite et applaudit Madame la Chancelière fédérale allemande Merkel de l'achat des données bancaires volées, lui garantit pour cette prestation exceptionnelle

l'échange automatique d'informations entre l'Allemagne et la Suisse, montre avec l'exemple de Roman Polanski à la communauté internationale à quel point l'adoption par les citoyens suisses de l'initiative d'internement à vie pour les délinquants était stupide et conclut avec les USA un accord d'assistance administrative illégal, en violant comme à son habitude la Loi et cela quasiment en guise de contrepartie pour la provocation intolérable de l'organe étatique nommé « peuple ».

Il me sera un peu plus difficile de caractériser la politique économique. De quelconque capitaines économiques cherchent, sous couvert d'esprit libéral, à privatiser les bénéfiques et à étatiser les pertes. En réalité, il ne s'agit pas du régime économique libéral qui a valu à la Suisse des décennies de prospérité, mais l'enjeu consiste à préserver des intérêts particuliers sans égards pour autrui et aux dépens de notre société. Nous n'avons pas besoin de tels capitaines économiques en Suisse. Ce sont par exemple avant tout de grandes sociétés qui profitent de la libre circulation des personnes, les conséquences négatives pour nos institutions sociales devront ensuite être supportées par nous tous selon la devise : tous pour un et chacun pour soi. Il n'y a qu'à voir l'augmentation

de la taxe sur la valeur ajoutée pour financer l'assurance invalidité et les déductions salariales pour l'assurance chômage. Il ne faut donc pas s'étonner que, lors de la dernière session du printemps, une révision rapide et efficace du droit des actionnaires ait été empêchée. Les loyaux sont plumés et les déloyaux récompensés, ce qui me permet d'illustrer la politique économique du Conseil fédéral et du parlement par cette image :

---

*« Une main lave l'autre et la boue colle à la troisième. »*

---

Sur le plan de la politique intérieure, le Conseil fédéral continue à faire croire à la population que le temps est au beau fixe. Il se garde bien de signaler qu'à l'heure actuelle, la Confédération, les cantons et les communes doivent affecter plus de 35% de leurs dépenses à l'assistance sociale et à la santé prescrite par l'Etat et que la tendance est résolument à la hausse. Permettez-moi de vous rappeler qu'en 1980, cette proportion était encore de 25%. Le Conseil fédéral préfère aussi se taire sur l'état de l'AVS. En 2009, l'augmentation des dépenses de l'AVS était d'environ 5,6 % alors que les contributions n'ont augmenté que de 2,6 %. Selon des estimations de l'Office fédéral des assurances sociales, la caisse de l'AVS présentera dans trois à sept ans

des déficits atteignant des milliards. Personne ne veut s'inquiéter du fait que les rentes moyennes servies s'approchent de plus en plus des rentes maximales. Faisant preuve d'une ignorance totale de la réalité, on conteste le fait que la libre circulation des personnes a également des répercussions négatives sur l'AVS. Détourner les yeux, enjoliver, faire preuve d'abnégation culturelle et se taire est très à la mode. La politique intérieure du Conseil fédéral s'inspire sur toute la ligne du modèle des années 68 :

---

*« Nous n'avons pas de chômeurs, mais personne ne travaille.  
Personne ne travaille, mais tous ont tout.  
Tous ont tout, mais personne n'est satisfait.  
Personne n'est satisfait, mais tous veulent préserver la situation actuelle. »*  
*(en s'inspirant de B. Stanek)*

---

Mais quel est donc l'objectif du Conseil fédéral en matière de politique extérieure, intérieure et économique ? On peut à juste titre affirmer que le Conseil fédéral agit de manière complètement désorientée face à toutes les questions importantes auxquelles notre Etat se trouve confronté. Il préfère manifestement engager l'impôt des contribuables pour voyager en jet dans le monde entier plutôt que de résoudre les problèmes dans notre pays. Ce n'est pas un phénomène

nouveau : plus le Conseil fédéral voyage aux quatre coins du globe, plus il perd ses racines et n'est plus chez lui nulle part, perdant notamment son attachement à nos valeurs et nos traditions. Nous devons d'autant plus assumer notre rôle. Selon nos statuts, nous avons pour mission de surveiller la politique extérieure de la Confédération et d'informer le peuple sur les problèmes et nous devons notamment faire l'impossible pour préserver l'indépendance, la neutralité et la sécurité de la Confédération helvétique. Conformément à cette mission, je vais donc commenter maintenant quelques évolutions actuelles car on ne peut jamais assez informer les citoyens.

## **I. Schengen – mensonges et impostures**

Je les entends encore, ceux qui proclamaient à qui voulait l'entendre : Schengen permet de garantir durablement le secret bancaire et d'augmenter considérablement notre sécurité. Permettez-moi de vous demander : où en est donc actuellement le secret bancaire et dans quelle partie de notre pays vivons-nous plus en sécurité ?

Petit rappel: avec Schengen, les contrôles aux frontières nationales ont été supprimés. Pour colmater cette lacune, Schengen prévoit un contrôle commun

des frontières extérieures, une politique de visas commune et une collaboration policière accrue. Dans ces secteurs juridiques et administratifs, la Suisse doit reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen sans droit de co-décision, comme simple exécutante. En février encore, le Conseil fédéral croyait pouvoir lancer un coup fumant en interdisant l'entrée en Suisse et par conséquent dans l'espace Schengen sans frontières à 180 hauts représentants libyens. Le Conseil fédéral souhaitait sans doute faire de la sorte aux citoyens suisses la démonstration des avantages de Schengen dans le litige qui l'oppose à la Libye. Mais cette tentative a lamentablement échoué. Le Conseil fédéral a vu l'Union européenne se prosterner devant Muammar al Kadhafi. L'UE exprime ses regrets et le Conseil fédéral se retire penaud de la scène internationale, la queue entre les jambes. Dans la documentation pour la votation sur l'accord de Schengen, le Conseil fédéral avait encore insisté sur la possibilité de pouvoir bloquer une demande de visa par un veto, ce qui représentait à ses yeux un grand avantage de Schengen. Mais que voulez-vous – la vanité, les fausses affirmations avant les votations populaires et le fait de se surestimer se paient chèrement.

Le fin mot de l'histoire réside dans le fait qu'avec l'accord de Schengen, la Suisse s'est intégrée largement dans les structures de l'UE. Le droit de Schengen a contraint la Suisse, après la votation populaire en 2005, d'adapter son droit d'asile et des étrangers, son droit sur la responsabilité de l'Etat, son secteur policier et fiscal, son droit sur les armes et les stupéfiants. Dans l'intervalle, plus de 100 étapes d'adaptation ont eu lieu. A l'heure actuelle, les innovations se font pratiquement à un rythme hebdomadaire et la Suisse a dû par exemple, en dépit du délai de 30 jours, appliquer dans un délai de 10 jours seulement la nouvelle ordonnance sur les visas de l'UE du 25 mars 2010. Que l'UE ignore les décrets convenus avec elle est déjà une pilule dure à avaler. Mais la Suisse n'a également plus rien eu à dire à propos de l'exonération du visa de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie. C'est en définitive l'UE qui décide de notre politique des visas face à la Libye.

Avant la votation populaire sur l'accord de Schengen, le Conseil fédéral estimait les coûts de Schengen et Dublin à 7,4 millions de francs annuels en moyenne. Nous savons aujourd'hui que les frais d'exploitation se montent à plus de 35 millions de francs et cela seulement sur le plan fédéral. Ajoutons à cela les



dépenses pour les adaptations informatiques d'un montant d'environ 150 millions de francs au début du projet informatique de Schengen.

Le 24 septembre 2006, les citoyens suisses ont adopté par environ 68 % des voix la Loi révisée sur les étrangers et la durée maximale de détention de deux ans pour adultes. Deux années plus tard environ, l'UE a harmonisé la procédure d'expulsion pour les personnes en séjour illégal en provenance d'Etats non membres de Schengen. La Suisse a donc dû ramener la durée de détention maximale pour les adultes de 24 mois à 18 mois.

En comparant les documents de votation, l'étendue et la dynamique actuelles de Schengen, force est de constater une fois de plus : rien que des mensonges et impostures. Et cela 5 années seulement après la votation populaire. En dépit de cette évaluation lucide de la situation, le Conseil fédéral continue à déployer des astuces et feintes en desservant de la sorte la cause de notre pays. Notre revendication est claire : résiliation de l'accord de Schengen – sortons de Schengen. Nous souhaitons à nouveau déterminer nous-mêmes notre sécurité, notre politique d'asile et des étrangers, notre droit d'armes et des stupéfiants et notre politique des visas.

## II. La démocratie directe au lieu du droit international

Les élites de notre pays craignent les affrontements démocratiques. Le rapport du Conseil fédéral sur la relation entre le droit international et le droit interne du 5 mars 2010 le montre clairement. Le Conseil fédéral y envisage la possibilité de faire examiner par l'Office fédéral de la justice et la direction pour le droit international la conformité avec le droit international d'une initiative populaire avant même la collecte de signatures. Trois objectifs de réforme doivent être réalisés de la sorte :

*« 1. Les auteurs de l'initiative et les personnes en droit de voter doivent être informés de manière compétente et crédible si une initiative populaire est contraire au droit international ; cela est censé réduire la probabilité du dépôt, de l'aboutissement et de l'adoption d'initiatives populaires contraires au droit international.*

*2. Il faut prévenir les frustrations résultant de la collecte en toute bonne foi de signatures susceptibles de susciter par la suite chez les signataires des attentes déçues lorsque les chambres déclarent l'initiative invalide.*

*3. Une augmentation de la responsabilité propre des auteurs d'initiatives permet de réduire la gêne des chambres fédérales obligées de déclarer invalides des initiatives. »*

Le Conseil voit une autre possibilité de contrôle préventif dans une consultation du Tribunal fédéral avant une votation populaire. Il pourrait également envisager de rédiger obligatoirement un contreprojet à chaque fois qu'une initiative populaire est contraire au droit international.

On discute donc sérieusement au Conseil fédéral et au Parlement de la manière de pouvoir ou devoir rendre invalides des initiatives populaires contraires au droit international. C'est là une conception et dilution entièrement nouvelle des droits populaires. Dans cette question, on pratique manifestement et délibérément de la désinformation et berne les citoyens depuis la « réforme » de la Constitution fédérale. A l'article 5, alinéa 4, de la Constitution fédérale, on demande à la Confédération et aux cantons de « respecter » le droit international et selon l'article 194, toute révision partielle doit respecter le principe de l'unité de la matière ; elle ne doit pas violer les règles impératives du droit international. Ni plus ni moins. La doctrine qui prévaut encore actuellement et les lois en



vigueur ne soutiennent pas un éventuel avis du Conseil fédéral selon lequel le droit international prime sur le droit national. Seul un droit international réellement contraignant forme un obstacle à une révision de la Constitution, le droit international n'empêche donc en rien une fonction législative démocratique. En d'autres termes : tant qu'une initiative populaire ne viole pas un droit international contraignant, il n'y a aucune raison de déclarer invalide une initiative populaire.

Lorsqu'une initiative populaire ne vous convient pas politiquement, il suffit de la déclarer contraire au droit international. Ce serait le cas échéant une raison pour combattre cette initiative sur le plan politique. Mais de croire que le propre avis est le seul défendable dans un Etat de droit témoigne d'arrogance et de vanité. Lorsqu'une initiative populaire aboutit, cela montre toujours que quelque chose ne joue pas dans l'Etat. Dans ce contexte, les questions déterminantes sont

toujours celles-ci : qui décide ce qu'est le droit ? Qui décide ce que le constituant démocratique peut et ne peut pas ? Existe-t-il un meilleur constituant que le peuple lui-même ? Il existe certes des verdicts du Souverain que je n'approuve pas personnellement. Mais tel est aussi le cas pour des arrêts rendus par des tribunaux et à plus forte raison pour les constatations de la commission d'éthique, voire même de la commission contre le racisme. Nous avons raison en ce qui concerne la libre circulation des personnes et Schengen. Mais nous avons été minorisés. Les partisans inconditionnels de l'UE devraient justement se réjouir de la démocratie directe car si je voulais me montrer sarcastique, je pourrais insister sur l'avantage suivant de la démocratie directe : ceux qui ont raison peuvent être minorisés.

Les avis parfois très confus sur l'affiche pour l'initiative anti-minarets prouvent assez à quel point le peuple est le meilleur arbitre. Dans tout Etat, quelqu'un doit avoir le dernier mot pour décider ce

qui doit en définitive être appliqué ou non. Faisons plus confiance à la jugeote des citoyens qu'à une « expertocratie » de juristes. Les professeurs et juges peuvent aussi se tromper.

### **III. L'Etat de droit pour tous**

Premièrement, nous souhaitons fixer nos règles nous-mêmes. Mais les meilleures règles ne servent à rien lorsqu'elles ne sont pas respectées. Deuxièmement, l'Etat de droit suppose tout d'abord que tous, sans exception, les citoyens comme toutes les autorités, respectent le droit en vigueur. On ne prend généralement conscience de l'importance de ce principe d'un Etat de droit que lorsqu'on observe des Etats qui ont certes ancré ce principe dans leur Constitution, mais qui ne le mettent en application que partiellement ou pas du tout. Le citoyen ne sait alors jamais s'il va être arrêté prochainement ou s'il devra payer des impôts plus élevés.

Nous savions déjà l'année passée que le Conseil fédéral et l'autorité financière étatique ont violé le secret bancaire en transmettant les dossiers de 250 clients bancaires à l'autorité fiscale américaine. Il est indigne d'un Etat de droit que malgré ce délit officiel, aucune enquête pénale n'ait jusqu'ici été entamée contre le Conseil fédéral et l'autorité de finance étatique. Les citoyens sont en droit de

savoir qui a pris et mis à exécution cette décision illégale. Mais non, le Conseil fédéral a déjà pris une nouvelle mesure anticonstitutionnelle et illégale. Il a modifié de son propre chef l'accord illégal sur l'assistance administrative du 19 août 2009 en dépit d'une recommandation différente des commissions parlementaires et il l'a mis sur le même plan que l'accord bilatéral sur la double imposition USA-Suisse. Le Conseil fédéral a de la sorte une fois de plus contourné le Parlement de manière anticonstitutionnelle et illégale en prétextant une urgence particulière et la préservation d'intérêts importants. Le forfait le plus récent du Conseil fédéral témoigne non seulement d'un manque de respect. Il s'agit d'un abus de pouvoir et de fonction, d'un coup d'Etat inouï qui doit être rigoureusement sanctionné. A mes yeux, c'est un coup d'Etat sans pareils qui doit être sanctionné. Sinon, nous ne viendrons pas à bout de cette imposture.

### **IV. L'armée de milice au lieu d'une troupe d'intervention afghane**

Les autres Etats nous agressent actuellement en premier lieu sous forme de listes noires, grises ou blanches hypocrites, de chicanes à la frontière, d'obstacles administratifs, etc. A chaque fois quasiment, le Conseil fédéral se fige de terreur comme un lapin devant un serpent.

Pour éviter que cela arrive aussi à notre armée, il nous faut une application claire du projet d'Armée XXI. Le peuple l'a clairement adopté. Le Parlement doit à présent accorder les moyens financiers requis. Il faut empêcher à tout prix que l'on abolisse la neutralité en catimini, d'abord par des engagements de soldats non armés et volontaires à l'étranger, et ensuite par des engagements armés et finalement obligatoires de notre armée à l'étranger. Nous n'avons pas besoin du concept diffus d'une politique de neutralité active. Notre armée n'a pas non plus pour tâche d'exporter notre démocratie dans les derniers recoins du globe. Il nous faut une armée pour notre pays et exclusivement pour notre pays. Laissons les aventures militaires aux superpuissances.

### **V. Le courage de l'autonomie**

Je suis très inquiet de constater la volonté perceptible de notre gouvernement d'adhérer à l'UE, les prétendus succès de l'internationalisme, la méconnaissance des problèmes dans notre propre pays, les appétits de pouvoir et l'arrogance dont le Conseil fédéral et l'administration font preuve, l'utopie de faisabilité politique, le dogme du « politiquement correct » et le contournement de notre démocratie sous prétexte d'urgence, d'intérêts supérieurs, mais en réalité

pour défendre des intérêts propres et par manque de respect des verdicts du Souverain. Surtout éviter les confrontations. Ne sommes-nous pas tous adultes et gentils les uns avec les autres ? Cela me fait penser à la définition du « bon citoyen » :

« Les bons citoyens, ce sont des personnes qui font du bien avec l'argent d'autrui. »

Se montrer le plus correct possible, surtout ne pas évoquer des différences, occulter et tenir secret le plus souvent ce qui nous préoccupe, se montrer aveugle et sourd lorsque d'autres font main basse sur la caisse de l'Etat et ruinent notre économie nationale. Et, lorsque les citoyens considèrent que la coupe est réellement pleine et s'indignent, ils ont systématiquement droit à ceux qui font preuve d'une double morale et qui sont les grands prêtres du : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Cela s'est vérifié l'année passée lors des débats sur les « arnaqueurs » dans les banques et assurances. Ce sont précisément les personnes qui se sont plaintes le plus ces deux dernières années de ces arnaqueurs et qui jettent toutes les PME dans le même sac qui ont augmenté l'année passée au Parlement avec un grand enthousiasme les contributions aux fractions de la bagatelle de 53% et cela à un moment où

de nombreux citoyens et citoyennes doivent se serrer la ceinture. Depuis 1992 – notamment après le refus de la population, le Parlement a triplé son salaire. Quasiment via le droit d'urgence. Nos parlementaires donnent-ils de la sorte l'exemple à nos managers ? Certainement pas. C'est pourquoi il importe de prendre les choses en main nous-mêmes. Nous devons impérativement retrouver le chemin de l'autonomie, aussi bien en tant qu'individus qu'en tant qu'Etat.

L'année passée, je vous ai mis en garde contre la voie bilatérale et j'ai constaté que celle-ci était dès le départ conçue comme un projet d'intégration et qu'elle mène maintenant tout droit dans une impasse. Je vous ai annoncé que cette voie est maintenant épuisée et qu'il fallait résilier les accords. Il y a une année, ces revendications ont encore fait sourire, mais entre-temps, bien des gens se sont ralliés à cet avis. Nous avons déjà sacrifié trop de notre indépendance. Je déplore fortement que nous n'ayons pas combattu dès la fin des années 90 par tous les moyens la voie bilatérale, cette manœuvre de diversion catastrophique des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles. Il y a fort à parier que, s'ils avaient vu cela, le général Guisan et a fortiori nos pères fondateurs se seraient retournés déjà plusieurs fois dans leur tombe.

Réveillons-nous et faisons preuve du courage de l'autonomie. Déchargeons l'Etat de la responsabilité de notre bonheur personnel, demandons et encourageons les performances et non des déclarations tonitruantes, mais creuses, appliquons les mêmes critères à tous, au Conseil fédéral, à l'administration, au Parlement et aux citoyens ; accordons à notre démocratie directe priorité sur le droit international et ayons le courage de nous débarrasser des chaînes de la dictature européenne.

La Suisse est un pays extraordinaire. Nous sommes un peuple extraordinaire. Nous n'avons pas besoin d'avoir honte de nous, il nous faut simplement un autre gouvernement.



## Notre Suisse: un cas particulier ou un modèle de fin de série?

**Allocution du Conseiller fédéral Ueli Maurer, Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), lors de l'Assemblée générale de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)**

Henri Guisan est décédé le 7 avril 1960, il y a quasiment 50 ans jour pour jour. La mort de Guisan a profondément affecté les citoyens de l'époque. Un quart de million de personnes ont assisté à son enterrement à Lausanne. Les citoyennes et citoyens suisses voyaient en lui l'homme qui les avait préservé de la guerre, le sauveur de la paix et de la liberté.

Dans quasiment toutes les salles de séjour, on trouvait à l'époque une photo du général. Ce n'était pas un culte de la personnalité, mais de la gratitude et de la reconnaissance pour son exploit extraordinaire. C'est aussi par reconnaissance pour ses exploits exceptionnels que je lui consacre le présent exposé.

## **Guisan comme garant du cas particulier**

De son vivant déjà, Guisan était bien plus qu'un général : Guisan était un garant. Guisan était le garant d'une Suisse qui reste fidèle à elle-même, d'une Suisse qui a le courage et la force de suivre sa propre voie. D'une Suisse pour qui la démocratie et l'indépendance ne sont pas négociables. Même lorsqu'une démocratie se sentait bien seule dans une Europe des dictatures, Guisan était le garant du cas particulier de la Suisse.

Le peuple ne faisait pas entièrement confiance aux hautes sphères politiques et cela peut-être à juste titre. Il craignait qu'on trouve à l'échelon suprême, au Conseil fédéral, des personnes voulant s'aligner. Les citoyens craignaient que le gouvernement national cède à Hitler et Mussolini et fasse des concessions. Une allocution mal formulée à la radio du président de la Confédération Pilet-Golaz semait la confusion sur le cap que le pays allait suivre, mais Guisan émit un mois plus tard avec son rapport sur le Grütli un signal clair et fort en faveur de l'inflexibilité et de la disposition au combat. Les citoyens suisses pouvaient faire confiance au général. Heureusement qu'il y avait le général Guisan. On peut affirmer ceci : Guisan était une chance pour le cas particulier.

Aujourd'hui encore, j'éprouve personnellement ce sentiment : lorsque, après une longue journée de travail à Berne, je passe dans le hall d'entrée du Palais fédéral Est à côté du buste du général Guisan, je suis heureux d'avoir au moins rencontré une personne dont je ne doute pas qu'elle défende l'indépendance de notre pays. Guisan et son époque sont entrés dans l'histoire. Mais l'histoire n'est pas réservée exclusivement aux historiens. L'histoire, c'est l'expérience de vie condensée de millions de personnes ayant vécu avant nous. En y regardant de plus près, nous constatons que chaque génération de notre pays doit répondre aux mêmes questions et prendre les mêmes décisions. C'est ce qui a inspiré le titre de mon exposé d'aujourd'hui : notre Suisse – un cas particulier ou un modèle de fin de série. Cette question est très ancienne. Elle est aussi vieille que la Suisse. Dans son Guillaume Tell, Schiller fait assister déjà à la fondation de la Confédération une personne souhaitant s'aligner. Rudenz méprise sa patrie et est aveuglé par le faste de la cour des souverains étrangers. Tout cela est naturellement de la fiction poétique. Mais la fiction et la réalité sont ici très proches car dans notre pays, ceux qui se voulaient « progressistes » et « modernes » ont toujours incité la Suisse à se rallier aux grands mouvements.

A l'époque du général Guisan, la question du cas particulier ou du modèle de fin de série s'est posée avec une acuité rarement vue par le passé : il y allait de la croix suisse contre la croix gammée. A l'époque aussi, il existait en effet un groupe fort heureusement restreint de personnes souhaitant s'aligner. Elles pensaient qu'une nouvelle Europe était en train de naître et que la Suisse était un modèle de fin de série. On trouvait par exemple de telles personnes souhaitant s'aligner dans le corps diplomatique. Pendant la deuxième Guerre mondiale, l'ambassadeur suisse à Berlin a écrit : « Notre politique extérieure doit prendre en considération le fait que l'Allemagne sera très probablement pour longtemps la puissance continentale décisive et l'Italie la puissance méditerranéenne. La Suisse doit donc appuyer sa politique de neutralité sur l'amitié avec l'Allemagne et l'Italie. » La question du cas particulier ou de l'alignement se posait déjà avant Guisan. Je cite Gottfried Keller qui s'inquiétait de la remise en question du cas particulier de la Suisse. Il écrit très préoccupé : « Le principe républicain sur lequel reposait notre existence de citoyens semble de plus en plus isolé au lieu de trouver du soutien. » Ce fut en 1871. Gottfried Keller se référait aux bouleversements profonds en Europe ; aux jeunes Etats nationaux dans notre voisinage. Dix années auparavant, Cavour

avait fondé le Royaume d'Italie. Et maintenant, en 1871, après la guerre franco-allemande, l'avenir semblait appartenir au nouvel empire allemand. Le petit Etat Suisse n'était-il pas un modèle de fin de série dans ces conditions ? Keller évoque ceux qui doutent et qui se moquent : « on entend des voix moqueuses, même si elles sont incompetentes : que veux-tu, petit pays, prôner encore ta liberté et ton droit d'autodétermination face à d'aussi grandes organisations et destinées des peuples ? » Ce n'est rien d'autre que la question : un cas particulier ou un modèle de fin de série, elle est juste formulée de manière plus poétique. La question se posait aussi après Keller ; et elle a continué à se poser après Guisan. Elle se pose de nouveau à chaque génération. Vous êtes sans doute nombreux à vous rappeler ceci : lorsqu'il s'agissait d'adhérer à l'EEE, l'élite politique et économique de notre pays pensait que la Suisse était un modèle de fin de série. On prétendait par exemple « qu'un rejet allait déclencher une crise économique, sociale et politique majeure et affaiblir notre économie nationale avec des conséquences négatives pour l'emploi et les investissements. » Dans le livret de votation pour le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral évoque « le risque d'une isolation de la Suisse en Europe » qu'il fallait éviter. Le secrétaire d'Etat Blankart menaçait :

« Après cinq années de cavalier seul, nous allons pour des raisons économiques supplier à genoux la CE de nous accueillir comme membre. »

Le scénario est finalement toujours le même : on annonce tambours et trompettes quelque chose de nouveau, certains souhaitent sauter sur le train de peur de manquer quelque chose. Ils croient en un TGV allant tout droit vers un avenir doré. Mais bientôt, le train déraile et après coup, chacun est heureux que la Suisse soit restée à quai et qu'elle ait conservé son cas particulier. Si la Suisse ne s'est pas cassée le cou ces dernières années en sautant sur n'importe quel train, c'est aussi et surtout le mérite de citoyens actifs et engagés.

La question du cas particulier ou du modèle de fin de série se pose une fois de plus à l'heure actuelle. Différentes caractéristiques du cas particulier sont critiquées. C'est pourquoi je vous propose de regarder le cas particulier de la Suisse de plus près : qu'est-ce qui caractérise notre cas particulier ? Qu'est-ce qui justifie à l'heure actuelle le cas particulier ? Comment pouvons-nous préserver notre cas particulier ?

### **Qu'est-ce qui caractérise notre cas particulier ?**

Qu'est-ce qui caractérise notre cas particulier ? Une chose est certaine : le cas

particulier n'a rien à voir avec un isolement. Nous ne vivons pas comme sur une île. Je n'ai connaissance d'aucun acquis technique, d'aucune connaissance scientifique et d'aucune invention que nous n'aurions pas reprise en Suisse.

Ceux qui prétendent que nous nous sommes isolés n'ont jamais jeté un coup d'œil sur le bilan commercial de la Suisse : la Suisse fait partie des pays dont la part du commerce extérieur au produit intérieur brut est la plus élevée. Ceux qui évoquent notre isolement n'ont jamais parlé avec les Tessinois et Genevois confrontés à l'assaut des frontaliers.

Le cas particulier se manifeste partout ; partout où nous comparons la Suisse, notre mentalité, notre façon de procéder et nos solutions avec l'étranger. Il se manifeste dans les grandes et petites choses.

Le cas particulier se manifeste au niveau de l'Etat de droit fiable, des bonnes infrastructures, de la monnaie forte, de la place de recherche attractive, de la place de formation et de la place industrielle, de la fiscalité moins gourmande et de la densité de régulation plus faible en comparaison avec l'étranger, etc.

Cette énumération n'est de loin pas exhaustive, mais toutes ces caractéristiques ont une cause commune. Cette cause du cas particulier réside dans les rapports entre citoyens et Etat. En Suisse, les citoyens sont souverains et exercent donc le

pouvoir suprême dans l'Etat. L'Etat n'est pas au-dessus de nous, car tous les citoyens réunis forment l'Etat.

Nous avons une tradition très différente des autres Etats européens qui étaient auparavant des monarchies. Nous ne cherchons ni grandeur ni puissance, mais la liberté.

Contrairement aux autres Etats, l'Etat n'est pas chez nous un but en soi. Son but est de donner aux citoyens un maximum de liberté. Nous devons sans cesse rappeler à notre Etat ce but. Nous ne devons pas accorder à l'Etat plus de puissance que celle qui est nécessaire pour garantir notre liberté sinon il menacera lui-même notre liberté.

Le fédéralisme, la démocratie directe et le principe de milice sont les moyens pour préserver notre liberté.

Le fédéralisme consiste à prendre les décisions le plus possible à proximité des personnes concernées et non pas loin, à Berne, mais dans la commune et le canton. Les décisions restent de la sorte plus réalistes et plus utiles.

La démocratie directe permet que les décisions ne soient pas prises pour les personnes concernées, mais par les personnes concernées. Nous ne voulons pas d'un Etat qui décide ce qui est bien pour nous ; nous en décidons nous-mêmes en tant que citoyens.

Le principe de milice permet de conser-

ver une administration quelque peu dégraissée parce que les citoyens assument eux-mêmes de la responsabilité, de la politique scolaire jusqu'au service militaire.

Ce régime libéral se retrouve dans l'ensemble de notre société. Une bonne protection de la sphère privée fait également partie de la position forte du citoyen. Nous ne souhaitons pas que l'Etat soit un contrôleur qui fourre sans cesse son nez dans nos affaires. Un Etat de droit démocratique a pour principe : « La personne est privée et l'Etat est public ».

Nous connaissons le secret postal, le secret d'avocat, le secret médical, le secret du pharmacien, le secret de la sage-femme, etc. – et justement aussi le secret bancaire. Ces « secrets » ne protègent pas l'avocat, le médecin ou la banque, mais nous, les citoyens. Le secret postal n'est pas non plus fait pour protéger la poste ! Mais il existe pour celui qui a écrit une lettre et celui qui doit la recevoir !

Il s'agit de la protection de la sphère privée, de la protection des citoyens. Nous ne voulons pas de citoyens transparents, mais un Etat transparent. Il doit nous rendre des comptes car après tout, nous le payons avec nos impôts. Dans une démocratie, ce n'est pas l'Etat qui doit surveiller les citoyens, mais ce sont les citoyens qui doivent surveiller l'Etat.

Voici ce qu'est le cas particulier suisse: les

citoyens surveillent l'Etat et non l'inverse grâce à leur fédéralisme, démocratie directe et principe de milice.

### **Qu'est-ce qui justifie à l'heure actuelle le cas particulier ?**

Le cas particulier est également justifié à l'heure actuelle ; c'est la réponse à la question du cas particulier ou du modèle de fin de série. Du moins pour tous ceux à qui la liberté tient à cœur. En effet, la liberté ne saurait être un modèle de fin de série.

La liberté n'est pas non plus seulement un bien abstrait. La liberté donne des ailes à l'économie. Celle-ci fournit d'innombrables arguments qui plaident pour le cas particulier. Des pays membres de l'UE connaissent encore un chômage allant jusqu'à 20% ; d'autres pays ont un endettement nettement supérieur à ce que leur économie nationale peut rapporter dans une année ; d'autres encore ont même besoin de l'aide internationale pour que l'Etat ne fasse pas faillite.

Le nombre des étrangers qui souhaitent vivre en Suisse ne serait pas aussi élevé si leurs conditions de vie étaient meilleures dans leur patrie. Ils sont en effet tellement nombreux à frapper à notre portillon que nous peinons à gérer l'immigration. Je fais bien entendu abstraction de ceux qui sont attirés par notre système social et qui

aimeraient couler ici une existence tranquille aux dépens de la collectivité. Je fais allusion à tous ceux, provenant notamment de nos pays voisins, qui sont poussés dans la Suisse par la récession et les impôts élevés. Ceux-là viennent ici parce que nos conditions de vie sont plus attractives et parce qu'ils entrevoient dans notre pays un avenir meilleur.

Les politiciens à Berlin et Rome devraient s'en rappeler avant de critiquer notre système d'Etat et fiscal. Il semble manifestement qu'en comparant les systèmes d'Etat, la Suisse ait meilleure réputation auprès des citoyens étrangers qu'auprès de leurs gouvernements. Notre statistique des étrangers et les chiffres d'immigration parlent à cet égard un langage clair.

Les citoyens suisses devraient surtout se rappeler pourquoi notre pays attire de nombreuses personnes comme un aimant. Nous bénéficions de nombreux avantages parce que nous faisons beaucoup de choses différemment. La Suisse est attractive parce que dans de nombreux domaines, elle ne s'est heureusement pas encore adaptée et non pas parce qu'elle s'est adaptée dans certains domaines !

### **Comment préserver le cas particulier ?**

En tant qu'amis de la liberté, nous nous posons par conséquent la question su-

ivante : comment préserver le cas particulier ?

Dans de nombreuses situations concurrentielles, nous sommes le petit David qui fait face au grand Goliath. Le petit David n'a sa chance que s'il mise systématiquement sur ses forces. Tel est le cas pour notre politique extérieure et pour notre défense nationale.

L'économie suisse agit correctement à cet égard. Elle occupe des créneaux et mise sur la qualité au lieu de la quantité. Elle mise sur la classe au lieu de chercher la masse. Elle est plus flexible et travaille de manière plus précise que la concurrence.

Dans une optique de politique internationale, l'Etat suisse est également un créneau. Nous avons compris tôt dans notre histoire qu'en tant que petit Etat, nous ne pouvions ni voulions pratiquer une politique de grande puissance. Nous avons opté en lieu et place pour la neutralité. Nous proposons dans le monde entier nos bons services traditionnels ; le CICR intervient sur le plan international pour secourir les gens que d'autres ont plongé dans la détresse. Nous nous acquittons également de cette tâche avec succès et occupons de la sorte un créneau unique sur le plan international.

L'indépendance et la neutralité sont étroitement liées. En effet, déjà à moyen ter-

me, l'indépendance est impensable sans la neutralité. Depuis plus d'une année, j'ai l'occasion d'observer de très près et avec une grande précision combien les différents collaborateurs à tous les échelons de l'administration de la Berne fédérale cherchent à intégrer hâtivement la Suisse sur le plan international dans tous les domaines. Mais la neutralité est à cet égard une dernière ligne que l'on ne saurait tout de même franchir facilement et à la légère. Pour la Suisse, il est par conséquent vital de conserver sa neutralité.

Mais la Suisse n'est pas seulement un cas particulier sur le plan économique et politique, mais aussi sur le plan militaire. En tant que chef du DDPS, j'aimerais brièvement aborder cet aspect militaire de notre pays. Avant même sa parution, le rapport sur la politique de sécurité a déclenché un débat et valu à la politique de défense une attention qu'elle n'avait plus depuis des années.

J'ai évoqué David et Goliath et sur le plan militaire, cette comparaison est particulièrement pertinente. Déjà à Morgarten, les Confédérés ont remporté la bataille en tant que David malin. A l'heure actuelle, on appelle cela la guerre asymétrique. Nous ne nous serions aujourd'hui pas réunis ici à Berne en tant que citoyens suisses libres si nos aïeux avaient affronté à l'époque sur un terrain dégagé l'armée moderne des chevaliers habsbourgeois.

Cela nous ramène à Guisan et à son grand exploit génial. Il a transformé le principe du cas particulier en stratégie militaire. Avec le réduit, il s'est concentré sur les atouts de la Suisse ; il s'est servi du terrain comme protection naturelle et il a transformé les axes routiers en gage. Les adversaires savaient d'emblée ce qui les attendait : des transversales alpines bloquées et une longue guerre d'usure dans les Alpes. C'étaient là des perspectives peu réjouissantes pour un agresseur qui avait besoin de liaisons Nord-Sud intactes et qui ne pouvait de surcroît pas se permettre de stationner de nombreuses divisions durablement en Suisse.

En tant que chef du DDPT, Guisan a pris à mes yeux encore une dimension particulière supplémentaire. Je tire de son grand exploit les deux enseignements suivants : Le premier enseignement est le courage de défendre ses propres solutions : la réponse de Guisan à la guerre éclair moderne allemande avec une puissante armée de l'air et des unités blindées rapides étaient des tactiques défensives dans le réduit. Guisan a également opté pour une solution asymétrique. Avec un succès manifeste. Jamais il ne lui serait venu à l'idée de vouloir imiter une guerre éclair avec notre armée d'infanterie.

C'est dans son cas particulier que la Suisse doit puiser les réponses aux menaces. Cela était le cas à l'époque et le reste à

l'heure actuelle. Ces réponses ne sont pas toujours identiques, mais elles sont autonomes. Il va de soi que nous pouvons apprendre certaines choses des armées étrangères. Mais il nous faut y regarder de plus près : les armées de l'OTAN que nous avons pris pour exemple lors des réformes récentes sans faire preuve du moindre esprit critique échouent en Iraq et en Afghanistan.

Au cours des années passées, la Suisse est allée loin au niveau de la coopération internationale, notamment dans le secteur de la défense. Le slogan des années 90 était : « La sécurité par la coopération ». Mais en termes simples, cela signifie tout bonnement que l'on confie la sécurité de son pays à autrui.

Cela cache un calcul politique. La sécurité fait en effet partie des tâches principales d'un Etat. Lorsqu'il n'est plus en mesure de remplir cette tâche de manière autonome, il n'est plus souverain. Un Etat qui a besoin du soutien d'autres Etats pour s'acquitter de son mandat le plus important n'est plus un vrai Etat. Dans l'histoire, il y a toujours eu des Etats dont la sécurité était garantie par des tiers. On les appelait colonies ou protectorats.

C'est précisément pourquoi les internationalistes ont commencé à s'occuper de la politique militaire. Ils font semblant de s'intéresser à la sécurité car cela est tou-



jours bien vu. Mais leur agenda est politique et les questions de l'armée ne sont pour eux qu'un moyen pour parvenir à leurs fins. Au cours des années passées, ils ont fait de gros progrès. L'armée, qui est en réalité le dernier moyen pour défendre l'indépendance, a été transformée en instrument d'intégration. Il est paradoxal de constater que c'est précisément au niveau de la défense que nous avons abandonné notre indépendance.

Pensez-y lorsqu'on discutera dans les semaines à venir du rapport sur la politique de sécurité : à première vue, le débat concerne les stratégies. Mais tel n'est pas l'enjeu véritable. Cet enjeu est bien plus grand. Il s'agit de questions de politique d'Etat. Il s'agit de la neutralité. Et par conséquent de la question de savoir si la Suisse doit rester indépendante et autonome ou si elle doit être intégrée lentement par la petite porte dans des structures internationales.

En matière de coopération, il existe d'ailleurs également un parallèle historique à l'époque de Guisan. Lorsqu'une at-

taque par les Nazis devenait très vraisemblable, il y eut des accords secrets avec les Français. En cas de guerre, des divisions françaises auraient soutenu l'armée suisse dans la région de Bâle. Par bonheur, notre armée ne s'était pas contentée de compter sur ce soutien car à peine de tels scénarii avaient-ils été élaborés que Paris avait déjà capitulé. Quel aurait été le sort de notre pays si l'on avait misé sur la « sécurité par la coopération » au lieu de compter sur nos propres efforts de défense ?

Le deuxième enseignement concerne la disposition au combat : les milieux politiques n'avaient pas facilité la tâche au général Guisan. Après la première Guerre mondiale, l'armée avait été négligée financièrement. Personne ne voulait croire en une nouvelle guerre. Le Conseiller fédéral Minger, qui s'engageait pour une défense crédible, s'est vu reprocher d'aimer simplement « jouer à la guéguerre ». Lorsqu'en 1939, l'armée fut mobilisée, le général a dirigé une armée à laquelle des politiciens pacifistes naïfs avaient refusé

en grande partie un équipement moderne dans les années précédentes. Cette omission aurait coûté de nombreuses vies si les choses étaient devenues sérieuses. Cette omission coûterait également aujourd'hui des vies. Je suis responsable de l'armée ; je suis responsable des soldats qui servent notre pays. C'est pourquoi je prends ce testament du général très au sérieux. Après avoir rempli ses obligations, le général Guisan a émis le 20 août 1945 la mise en garde suivante :  
Ceux qui allaient lui succéder avaient pour premier devoir de « préparer sans répit une armée qui soit toujours à même de remplir ses tâches. » Je considère cela comme un mandat et j'espère que vous allez me soutenir, même si cela a son prix.

### Conclusion

Permettez-moi de récapituler : premièrement : le cas particulier de la Suisse est basé sur une répartition des rôles et des responsabilités unique entre les citoyens et l'État. Le cas particulier signifie : des citoyens forts et non un État fort. La position forte du citoyen se reflète dans le système de milice sur les plans politique et militaire et dans l'ordre libéral et le droit, notamment aussi le droit fiscal.  
Deuxièmement : le cas particulier n'est pas un modèle de fin de série. Il a valu à la Suisse une renommée internationale, un grand succès économique et scientifique

et un niveau de vie élevé. Le succès suscite méfiance et jalousie auprès de ceux qui ont moins bien réussi. Nous le constatons à l'heure actuelle chez les États que nous croyions être nos amis. Mais c'est précisément cette jalousie que nous percevons parfois qui est la meilleure preuve que notre cas particulier a du succès sur le plan international.

Troisièmement : la Suisse n'a jamais pu se mesurer avec les grands et puissants. Notre territoire a une surface plus petite et notre population est moins nombreuse, nous ne possédons pas de matières premières et n'avons pas d'accès à la mer. Nous sommes donc forcés d'opter pour le particulier et spécifique aussi bien en politique de défense qu'en économie et politique extérieure. Cela signifie que nous devons nous montrer plus créatifs, plus innovateurs et plus flexibles. Et nous devons nous concentrer sur nos forces.  
Pour l'instant, nous ne devons fort heureusement pas nous attendre à des affrontements militaires imminents, pour autant qu'on puisse en juger en toute liberté. Mais on nous met sous pression sur d'autres terrains. La pression exercée sur le secret bancaire suisse et la guerre fiscale ont semé la confusion dans nos milieux politiques et nous ont déstabilisés. Nous devons constamment rappeler l'essence de notre cas particulier :



les rapports libéraux entre citoyen et État. Cela nous permettra de savoir facilement où nous devons cesser de faire des compromis.  
Si nous bénéficions d'un niveau de vie élevé et d'une vie agréable, ce n'est pas non plus sans risque pour la préservation du cas particulier. Le sens communautaire pâtit généralement surtout lorsque les choses vont bien ; les exigences vont alors croissantes et la volonté de s'engager pour la communauté baisse.  
Il nous faut aujourd'hui et à l'avenir défendre encore et toujours le cas particulier. Permettez-moi de vous rappeler encore ceci : le cas particulier ne se traduit pas seulement par un niveau de vie élevé, ce dernier n'est qu'un de ses fruits. Le cas particulier est le rapport libéral entre citoyen et État. Il vaut assurément la peine de le défendre.

Défendre le cas particulier n'est pas tout simple et ne l'a jamais été : les internationalistes qui font preuve de soif du profit, pusillanimité, coquetterie et volonté

d'alignement et qui se prennent souvent encore pour des maîtres à penser sont en effet omniprésents.

Je vous souhaite à tous de continuer à faire preuve de courage et de fermeté dans cette bataille et n'oubliez pas qu'à l'époque, on n'a pas du tout facilité la tâche au général Guisan. Après la première Guerre mondiale, on a affamé financièrement l'armée car personne ne croyait en une nouvelle guerre. Il devait vaincre de grandes résistances dans les milieux politiques et dans le corps des officiers. C'est pourquoi il doit nous servir d'exemple car il n'a jamais voulu remettre en question le cas particulier de la Suisse.

## Adhérer à l'UE, c'est:

- La fin de la démocratie directe sur des questions importantes
- Céder le pouvoir politique des citoyens aux gouvernements centraux de la Suisse et de l'UE à Berne et à Bruxelles
- Une législation étrangère, des juges étrangers et une police étrangère
- Le sacrifice du franc suisse et la perte de la fortune nationale
- Renoncer à une politique extérieure et de sécurité autonome
- Renoncer à la neutralité
- Politique de grande puissance de l'UE à la place du droit d'autodétermination suisse
- Restriction de la liberté d'action
- Augmentation du chômage – moins de prospérité et plus de pauvreté
- Pertes salariales
- Intérêts des dettes plus élevés
- Taux hypothécaires plus élevés, loyers plus élevés
- Impôts supplémentaires et plus élevés
- Doublement de la taxe sur la valeur ajoutée de 7,6 % actuellement à 15 % au moins
- Suppression de la politique d'immigration nationale
- Moins de sécurité pour les citoyens



## Adhérez à l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)

membre ( couple),  donateur ou  sympathisant.

Cotisation annuelle: membre 35 fr. (couple 50 fr.), donateur 100 fr., sympathisant à bien plaisir

Veuillez s.v.p. m'envoyer des informations détaillées sur l'ASIN.

Nom/prénom

---

Adresse

---

NPA/lieu

---

Date/signature

---

Envoyer à:

Thunstrasse 113, case postale 669, 3000 Berne 31

Tél: 031 356 27 27, [www.asin.ch](http://www.asin.ch), e-mail: [asin@asin.ch](mailto:asin@asin.ch)

